

## Marion Maréchal pointe les dérives du passe sanitaire



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 24 juillet 2021

Pour l'ancienne députée et directrice de l'Issep, la mise en place du pass sanitaire préconisé par le gouvernement marque un point de bascule en France vers une société de défiance et de contrôle.

### **L'allocution d'Emmanuel Macron annonçant la mise en place d'un pass sanitaire vous a fait réagir vivement. Que craignez-vous ?**

**Marion Maréchal.** Un véritable changement de société, où la norme n'est plus la liberté mais la contrainte, où la solidarité nationale s'efface au profit d'une société de défiance et de contrôle, où la culpabilisation et la délation sont devenues la norme dans les rapports sociaux. L'émergence d'une société de la suspicion divisée entre les "bons" et les "mauvais" citoyens où l'Etat, plutôt que d'apporter des réponses sur le plan hospitalier, industriel et technologique dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, organise la relégation sociale et le licenciement massif des récalcitrants. Il y a encore deux ans, le secret médical était considéré comme sacré, sa violation était criminalisée. Et maintenant, on devrait justifier de son état de santé à un inconnu pour avoir le droit de prendre un café en terrasse ? Il y a une dérive évidente, avec une radicalisation de ceux qui détiennent les instruments de pouvoir.

### **Beaucoup de médecins se relaient à la télévision pour dire leur confiance dans ce vaccin. Comment expliquez-vous la défiance — peut-être même la vôtre — de beaucoup de Français qui ne sont pas eux-mêmes médecins ?**

Le sujet n'est pas d'être "pour" ou "contre" le vaccin. On peut parfaitement être vacciné et opposé au pass vaccinal. De même, il est fréquent de ne pas être vacciné contre la COVID sans pour autant être un "antivaxx" primaire. Ma fille a fait ses 11 vaccins obligatoires et pourtant je suis résolument opposée à l'obligation vaccinale contre la COVID et au pass sanitaire. Il me semble que le doute devrait encore être permis au pays de Descartes ! Accessoirement, il y a eu de nombreux scandales sanitaires retentissants en France (le sang contaminé ou encore le Distilbène, le Mediator, la Dépakine, les implants mammaires PIP, etc.) qui rendent compréhensibles les précautions d'une partie de la population.

Par ailleurs, rappelons que l'obligation vaccinale, avec un produit en phase expérimentale, est illégale. Les vaccins actuels sont encore en phase III des essais cliniques jusqu'en 2022 voire 2023 pour certains. Cette obligation se heurte au libre consentement de la personne et ce droit est protégé au niveau national dans le code de la santé publique et au niveau européen par une directive du 4 avril 2001. C'est d'ailleurs pour cela que le gouvernement met en place une obligation indirecte déguisée. L'illicéité du procédé est encore plus manifeste pour les soignants qui se voient contraints, comme les militaires depuis plusieurs semaines, par une obligation directe.

### **Au-delà de l'administration du vaccin, la mise en place d'un pass sanitaire fait craindre à certains le traçage et l'extension de pouvoirs de police à des civils. Cela vous inquiète-t-il ?**

Est-ce le rôle des commerçants, des restaurateurs, des directeurs de théâtre et de cinéma de vérifier les données de santé de la population ? Est-il légitime de les traiter comme des criminels si ils ne souhaitent pas jouer ce rôle de contrôleur sanitaire ? Rendons-nous compte que demain un restaurateur qui ne vérifiera pas le pass sanitaire risquera 45 000 euros d'amende et un an de prison, un an de prison ! Les soignants qui étaient applaudis il y a quelques mois seulement à 20h pour leur dévouement sont aujourd'hui traités en criminels potentiels et menacés par le gouvernement d'être privés de salaire et de licenciement. Nous sommes chez les fous.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

24/07/2021 06:00